










Procédure file

| Informations de base | |
|--|----------------|
| INI - Procédure d'initiative | 2018/2083(INI) |
| Procédure terminée | |
| Numérisation au service du développement: réduire la pauvreté au moyen de la technologie | |
| Sujet 6.30.02 Assistance et coopération financière et technique | |

| Acteurs principaux | | | |
|-----------------------|--|---|--------------------|
| Parlement européen | Commission au fond | Rapporteur(e) | Date de nomination |
| |  Développement |  WENTA Bogdan Brunon Rapporteur(e) fictif/fictive  GUERRERO SALOM Enrique  DEVA Nirj  CORNILLET Thierry  MARCELLES Florent  D'ORNANO Mireille | 29/06/2018 |
| Commission européenne | Commission pour avis | Rapporteur(e) pour avis | Date de nomination |
| |  Commerce international DG de la Commission Coopération internationale et développement | La commission a décidé de ne pas donner d'avis. Commissaire MIMICA Neven | |

| Evénements clés | | | |
|-----------------|--|---|--------|
| 14/06/2018 | Annonce en plénière de la saisine de la commission | | |
| 09/10/2018 | Vote en commission | | |
| 16/10/2018 | Dépôt du rapport de la commission | A8-0338/2018 | Résumé |
| 12/11/2018 | Débat en plénière |  | |
| 13/11/2018 | Résultat du vote au parlement |  | |
| 13/11/2018 | Décision du Parlement | T8-0448/2018 | Résumé |

Informations techniques

| | |
|--|-------------------------------|
| Référence de procédure | 2018/2083(INI) |
| Type de procédure | INI - Procédure d'initiative |
| Sous-type de procédure | Rapport d'initiative |
| Base juridique | Règlement du Parlement EP 54 |
| Autre base juridique | Règlement du Parlement EP 159 |
| Etape de la procédure | Procédure terminée |
| Dossier de la commission parlementaire | DEVE/8/12993 |

Portail de documentation

| | | | | |
|---|------------------------------|------------|----|--------|
| Projet de rapport de la commission | PE625.403 | 11/07/2018 | EP | |
| Amendements déposés en commission | PE627.035 | 03/09/2018 | EP | |
| Rapport déposé de la commission, lecture unique | A8-0338/2018 | 16/10/2018 | EP | Résumé |
| Texte adopté du Parlement, lecture unique | T8-0448/2018 | 13/11/2018 | EP | Résumé |
| Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière | SP(2019)43 | 11/03/2019 | EC | |

Numérisation au service du développement: réduire la pauvreté au moyen de la technologie

La commission du développement a adopté un rapport d'initiative de Bogdan Brunon WENTA (PPE, PL) sur la numérisation au service du développement : réduire la pauvreté par la technologie, suite au document de travail des services de la Commission du 2 mai 2017 intitulé «Digital4Development: l'intégration des technologies et des services numériques dans le politique de développement de l'Union».

Accompagner la numérisation dans les pays en développement: les députés ont rappelé l'énorme potentiel de la technologie et des services numériques pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), notamment l'ODD n° 4 pour une éducation de qualité, l'ODD n° 5 sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles, l'ODD n° 8 sur le travail décent et la croissance économique et l'ODD n° 9 relatif à l'industrie, à l'innovation et aux infrastructures.

Malgré l'augmentation de la pénétration d'Internet, de nombreux pays en développement et économies émergentes sont à la traîne en matière de numérisation, de nombreuses personnes n'ont toujours pas accès aux TIC et de grandes disparités existent à la fois entre pays et entre zones urbaines et rurales. Les députés ont souligné que la numérisation peut être un puissant outil de développement dans un certain nombre de domaines politiques, tels que la gouvernance, l'éducation, la santé, l'égalité des sexes, la croissance économique et l'agriculture.

Le rapport a demandé qu'un financement suffisant soit prévu dans le cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2021-2027 afin de permettre l'intégration transversale des technologies numériques dans tous les aspects de la politique de développement. Il a également appelé à la mise en œuvre, dans le cadre de l'action extérieure de l'UE, des principes énoncés dans la stratégie du marché unique numérique en Europe adoptée en 2015, en soutenant les cadres réglementaires des partenaires européens.

Tout en mettant en garde contre les effets perturbateurs des technologies, tels que l'automatisation de l'emploi, l'exclusion et l'inégalité numériques, la cybersécurité, la confidentialité des données et les questions réglementaires, les députés ont réclamé les mesures suivantes :

- l'élaboration d'un plan d'action pour l'innovation technique en matière d'aide humanitaire, notamment dans le contexte des déplacements forcés ;
- l'intégration de la numérisation en bonne place dans le futur accord post-Cotonou en tant que facteur de développement inclusif, conformément aux directives de négociation;
- le lancement de nouvelles actions conjointes dans le domaine de la coopération en matière d'infrastructures numériques, dans la mesure où cela devrait devenir l'une des activités clés des partenariats de l'Union européenne avec les organisations régionales, en particulier l'Union africaine;
- l'intégration de la numérisation dans les stratégies nationales de développement des États membres;
- un effort intersectoriel plus concerté de la part de la communauté internationale pour faire en sorte que la transition vers une économie plus numérique n'abandonne personne et contribue à la réalisation de l'Agenda des Nations Unies pour le développement durable;
- des efforts accrus pour relever les défis de l'exclusion numérique par l'éducation et la formation aux compétences numériques essentielles, en tenant compte de l'importance de l'apprentissage en ligne et de l'apprentissage à distance pour atteindre les zones reculées et les personnes de tous âges.

La numérisation, un outil pour le développement durable: les députés se sont félicités du plan d'investissement extérieur de l'UE visant à promouvoir l'investissement dans des solutions numériques innovantes pour les besoins locaux, l'inclusion financière et la création d'emplois

décents. Ils ont invité la Commission à :

- lancer de nouvelles initiatives en mettant l'accent sur le développement de l'infrastructure numérique, la promotion de la gouvernance électronique et des compétences numériques, le renforcement de l'économie numérique et la promotion d'écosystèmes de démarrage axés sur les ODD;
- intégrer davantage les technologies et services numériques dans la politique de développement de l'Union européenne, comme le prévoit notamment le programme de numérisation pour le développement (D4D);
- accroître les investissements dans l'infrastructure numérique dans les pays en développement, afin de combler l'importante fracture numérique d'une manière efficace pour le développement et fondée sur des principes.

Le rapport a souligné que si l'agriculture, le secteur le plus important de l'économie africaine, peut potentiellement bénéficier des technologies numériques (par exemple en informant les agriculteurs des prix du marché et en les mettant en relation avec les acheteurs potentiels), l'agriculture numérique pourrait également avoir un effet perturbateur social et environnemental considérable dans les pays en développement, car l'accès aux dernières technologies peut rester limité aux grandes exploitations industrielles.

Le financement de l'UE pour l'agriculture dans les pays en développement devrait être conforme au caractère transformateur du programme à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris sur le climat.

Les députés ont souligné que les outils TIC pourraient être utilisés pour la diffusion de l'information, ce qui peut être crucial lors de catastrophes naturelles et technologiques et de situations d'urgence, ainsi que dans les zones fragiles et touchées par des conflits.

Enfin, le rapport a souligné le fait que les technologies numériques peuvent permettre aux communautés à faible revenu et aux autres communautés vulnérables d'avoir accès à des services de base de qualité (santé, éducation, eau, assainissement et électricité, par exemple), ainsi qu'à l'aide humanitaire et aux services administratifs électroniques.

Numérisation au service du développement: réduire la pauvreté au moyen de la technologie

Le Parlement a adopté par 499 voix pour, 48 contre et 108 abstentions, une résolution sur la numérisation au service du développement : réduire la pauvreté par la technologie.

Le consensus européen pour le développement de 2017 souligne l'importance des technologies et services de l'information et de la communication (TIC), moteurs de croissance inclusive et de développement durable. Selon la mise à jour 2017 de la base de données de la Banque mondiale Global Dataset Identification for Development (ID4D), environ 1,1 milliard de personnes dans le monde ne peuvent officiellement prouver leur identité. 78% de ces personnes vivent en Afrique subsaharienne et en Asie.

Accompagner la numérisation dans les pays en développement: le Parlement s'est félicité de la stratégie de la Commission relative à la numérisation pour le développement, tout en soulignant l'immense potentiel des technologies et services numériques aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), notamment l'ODD n° 4 pour une éducation de qualité, l'ODD n° 5 sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles, l'ODD n° 8 sur le travail décent et la croissance économique et l'ODD n° 9 relatif à l'industrie, à l'innovation et aux infrastructures.

Malgré l'augmentation de la pénétration d'Internet, de nombreux pays en développement et économies émergentes sont à la traîne en matière de numérisation. De nombreuses personnes n'ont toujours pas accès aux TIC et de grandes disparités existent à la fois entre pays et entre zones urbaines et rurales. Les députés ont souligné que la numérisation peut être un puissant outil de développement dans un certain nombre de domaines politiques, tels que la gouvernance, l'éducation, la santé, l'égalité des sexes, la croissance économique et l'agriculture.

Le Parlement a demandé qu'un financement suffisant soit prévu dans le cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2021-2027 afin de permettre l'intégration transversale des technologies numériques dans tous les aspects de la politique de développement.

Tout en insistant pour que des mesures soient prises pour traiter les effets perturbateurs des technologies, tels que l'automatisation de l'emploi, l'exclusion et l'inégalité numériques, la cybersécurité, la confidentialité des données et les questions réglementaires, les députés ont réclamé entre autres :

- l'élaboration d'un plan d'action pour l'innovation technique en matière d'aide humanitaire, notamment dans le contexte des déplacements forcés;
- l'intégration de la numérisation en bonne place dans le futur accord post-Cotonou en tant que facteur de développement inclusif, conformément aux directives de négociation;
- le lancement de nouvelles actions conjointes dans le domaine de la coopération en matière d'infrastructures numériques, dans la mesure où cela devrait devenir l'une des activités clés des partenariats de l'Union européenne avec les organisations régionales, en particulier l'Union africaine;
- l'intégration de la numérisation dans les stratégies nationales de développement des États membres;
- un effort intersectoriel plus concerté de la part de la communauté internationale pour faire en sorte que la transition vers une économie plus numérique n'abandonne personne et contribue à la réalisation du programme des Nations Unies pour le développement durable;
- des efforts accrus pour relever les défis de l'exclusion numérique par l'éducation et la formation aux compétences numériques essentielles, en tenant compte de l'importance de l'apprentissage en ligne et de l'apprentissage à distance pour atteindre les zones reculées et les personnes de tous âges.

Inquiets de la dépendance technologique vis-à-vis de certains acteurs peu nombreux, notamment les GAFAs (Google, Apple, Facebook et Amazon), les députés ont invité à développer des alternatives pour stimuler la concurrence, notant qu'une telle ambition pourrait faire l'objet d'un partenariat entre l'UE et l'Afrique.

La numérisation, un outil pour le développement durable: le Parlement s'est félicité du plan d'investissement extérieur de l'UE visant à promouvoir l'investissement dans des solutions numériques innovantes pour les besoins locaux, l'inclusion financière et la création d'emplois décents. Ils ont invité la Commission à :

- lancer de nouvelles initiatives en mettant l'accent sur le développement de l'infrastructure numérique, la promotion de la gouvernance

électronique et des compétences numériques, le renforcement de l'économie numérique et la promotion d'écosystèmes de démarrage axés sur les ODD;

- intégrer davantage les technologies et services numériques dans la politique de développement de l'Union européenne;
- accroître les investissements dans l'infrastructure numérique dans les pays en développement, afin de combler l'importante fracture numérique.

Les députés ont insisté sur la nécessité de faciliter le commerce électronique transfrontalier étant donné que les PME dans les pays en développement sont majoritaires et emploient la plupart des travailleurs des secteurs manufacturier et des services.

La résolution a souligné que si l'agriculture, le secteur le plus important de l'économie africaine, peut potentiellement bénéficier des technologies numériques (par exemple en informant les agriculteurs des prix du marché et en les mettant en relation avec les acheteurs potentiels), l'agriculture numérique pourrait également avoir un effet perturbateur social et environnemental considérable dans les pays en développement, car l'accès aux dernières technologies peut rester limité aux grandes exploitations industrielles.

Le financement de l'UE pour l'agriculture dans les pays en développement devrait être conforme au caractère transformateur du programme à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris sur le climat.

Les députés ont souligné que les outils TIC pourraient être utilisés pour la diffusion de l'information, ce qui peut être crucial lors de catastrophes naturelles et technologiques et de situations d'urgence, ainsi que dans les zones fragiles et touchées par des conflits.

Enfin, la résolution a souligné le fait que les technologies numériques peuvent permettre aux communautés à faible revenu et aux autres communautés vulnérables d'avoir accès à des services de base de qualité (santé, éducation, eau, assainissement et électricité, par exemple), ainsi qu'à l'aide humanitaire et aux services administratifs électroniques.